

FICHE n°2

GT FORMATION du 23 mai 2023

Numérisation et correction à distance des copies des concours

1 – Le principe de numérisation et de correction à distance des copies de concours repose sur la volonté de réduire les risques de pertes de copies de concours et d'éviter aux candidats un stress et des déplacements complémentaires.

L'ENFiP organise pour le compte de la DGFIP (et de la DGDDI s'agissant du concours commun des agents C) 26 concours, dont les épreuves d'admissibilité peuvent être réparties sur 31 centres d'examen (hors DOM). En 2022, ces épreuves ont concerné 34 000 composants, soit 68 500 copies (dont 19 000 QCM).

Le processus actuel au niveau des écrits (phase de pré-admissibilité et d'admissibilité) repose sur la circulation physique des copies entre les centres d'examen et le centre des concours de Lille qui traite les copies. Il fait donc courir à chaque concours un risque majeur de perte de copies, qui, s'il est marginal du fait des mesures mises en œuvre, reste latent et parfois se réalise, créant de graves dysfonctionnements et obère la réputation de la DGFIP.

Une première action de réduction significatif du risque a été obtenue avec la correction centralisée des copies.

Cependant, la mise en œuvre d'un processus plus sécurisé est désormais accessible, au travers de la numérisation des copies permettant une correction à distance. Elle emporte avec elle une simplification conséquente des process et la suppression de tâches matérielles sans valeur ajoutée, conforme à la trajectoire numérique de la DGFIP à laquelle participe étroitement l'École.

2 – Deux expérimentations conduites avec succès permettent de valider le principe de la généralisation du dispositif

Une première expérimentation de ce nouveau processus a eu lieu sur le concours inspecteur principal 2023, dont les épreuves écrites se sont tenues les 14 et 15 novembre 2022.

Elle a porté sur les 6 511 feuilles des 1 307 candidats présents, impliquant 5 centres d'examens ultramarins et un seul centre d'examen en métropole (Ile-de-France). La majeure partie des opérations de scannage a donc été opérée par les équipes de l'ENFiP à Noisy-le-Grand.

La correction dématérialisée, pilotée par l'ENFiP et la présidente du jury, Mme Marie-Hélène Boverly, Déléguée, a concerné 38 correcteurs sur un plan national.

Après des retours très positifs recueillis suite à cette première expérimentation, une seconde expérimentation a été envisagée. Elle a été conduite sur le concours de contrôleur première classe dont les écrits se sont déroulés le 13 mars 2023.

Cette nouvelle opération a concerné 27 centres d'examen et porté sur les écrits des 3 225 candidats présents qui ont répondu chacun à un QCM et 4 questions/réponses courtes (QRC). Elle a permis de tester la mise en œuvre de ce dispositif auprès d'un nombre plus élevé de centres d'examen (27 dont 8 centres ultra-marins) et donc de candidats, disséminés sur l'ensemble du territoire et sur un format de concours différent.

À l'issue de ces travaux, le bilan tiré est, comme à l'issue de la 1ère expérimentation, largement positif :

- il a permis de confirmer que l'ensemble des opérations de scannage est simple et rapide ;
- l'outil autorisant la correction en distanciel est aisé d'appropriation et permet un suivi en temps réel de l'ensemble du processus ;
- il offre aux correcteurs une qualité de correction dans leur environnement personnel, supprimant ainsi toute contrainte de déplacement.

Cette nouvelle modalité de travail permet potentiellement une accélération de la restitution des résultats.

Lors de la correction des copies, l'animation et le pilotage des correcteurs par l'ENFiP, en liaison avec le président de jury, sont opérés par les outils distanciels (visioconférences, Forums, téléphone) sans difficulté particulière.

Au final, si quelques aménagements doivent encore être apportés, le bilan positif de cette seconde expérimentation a permis de valider le principe de la généralisation du dispositif.

3 – La généralisation interviendra à compter de septembre 2023

La généralisation emportera l'ensemble des concours dont les écrits se tiendront à compter du mois de septembre 2023. Elle touchera l'ensemble des 41 centres d'examen (soient 12 centres non concernés par les 2 expérimentations). Elle nécessitera d'équiper ces derniers centres d'examen de scanners compatibles avec la plateforme informatique, de les accompagner dans la prise en main de ce dispositif et de scannage.

Elle impliquera également pour l'Ecole, lors du recrutement des correcteurs, de les informer du nouveau mode de correction à distance des copies et de les former au fur et à mesure de la tenue des différents concours.

Compte tenu des impacts organisationnels sur les équipes locales, les directions centres d'examen présenteront dans leurs propres CSAL cette généralisation du processus technique et fonctionnel.